

# LA CUEVA DE LOS FLAMENCOS Association Flamenco Pasión

## RÈGLEMENT 2017 / 2018

### ANNEXE 1

### REGLEMENT DES FORMATIONS CONTINUES

#### **Article 1 :**

**PROCÉDER À UNE INSCRIPTION À UNE FORMATION CONTINUE VAUT ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

**Attention, pour une inscription à un stage, reportez-vous à l'annexe 2 « Règlement des stages ».**

#### **Article 2 :** Inscriptions et paiement / formation continue

- L'adhésion obligatoire (15€) est valable pour la saison 2017 / 2018 (sept 2017 à fin juin 2018), et non remboursable.

- **L'engagement est annuel.**

- Règlements des cotisations obligatoirement à l'année, en 1 à 10 chèque(s), à l'ordre de FLAMENCO PASION.

La dernière échéance de paiement aura lieu le 5 juin 2018 pour les élèves qui souhaitent étaler leurs paiements.

- Inscriptions par ordre d'arrivée dès réception du dossier complet.

- Les chèques sont encaissés le 5 du mois.

- A partir du 5 septembre 2017, pour tout abandon même motivé, le règlement de l'équivalent d'un trimestre de formation sera exigé (coût calculé sur la base du tarif élève extérieur dans tous les cas, et sans la réduction forfaitaire).

- Pas de tarif réduit sur les formations continues

- La Cueva de los Flamencos – Association Flamenco Pasion se réserve le droit de modifier ou d'annuler les horaires de cours et de stages pour cause de manque d'effectif ou en cas de force majeure.

#### **Article 3 :** Absences et remboursements

- En cas d'annulation d'une séance de formation continue de la part de l'association, l'élève en sera avisé au plus tôt et une solution de remplacement vous sera proposée.

- Aucun remboursement n'aura lieu, sauf, et uniquement :

- pour raison de santé empêchant l'élève de suivre ses cours durant tout le reste de la saison, et uniquement sur présentation d'un certificat médical, daté du moment de l'abandon. Les certificats dont la date serait postérieure à la date de l'abandon seront considérés nuls. Les grossesses ou pathologies de grossesse ne pourront pas donner lieu à un remboursement.

Tout trimestre commencé est dû (1/ septembre à fin décembre / 2/ janvier à fin mars / 3/ avril à fin juin). Le règlement de l'équivalent d'un trimestre de formation sera exigé pour tout trimestre commencé (coût calculé sur la base du tarif élève extérieur, et sans la réduction forfaitaire).

#### **Article 5 :** Matériel

- Les adhérents devront vérifier systématiquement l'état des clous de leurs chaussures avant de monter sur les tapis de danse.

#### **Article 6 :** Responsabilités diverses

- La Direction et les professeurs ne sont pas responsables des mineurs en dehors des heures de formation continue.

- Flamenco Pasion - La Cueva de los Flamencos décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux.

- Il est recommandé d'avoir souscrit une assurance personnelle.

#### **Article 7 :** Matériel pédagogique et Droit à l'image

- Il est formellement interdit de filmer le contenu des formations continues, sauf accord du professeur.

- Flamenco Pasion - La Cueva de los Flamencos se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication sur tout support que ce soit.